

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/010/2007 – ÉFAI  
6 mars 2007

AU 55/07 Craintes pour la sécurité / Préoccupations d'ordre juridique

MEXIQUE **Les proches d'Ernestina Ascencio Rosario (f)  
Les habitants de la communauté de Tetlazinga et de la municipalité de Soledad  
Atzompa, dans l'État de Veracruz**

---

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Ernestina Ascencio Rosario, une femme indigène âgée de soixante-douze ans, a été violée et torturée par des soldats du 63<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de l'armée le 25 février. Elle est morte plus tard, des suites de ses blessures. Si les autorités militaires dirigent l'enquête sur cette agression, comme elles le font habituellement dans ce type d'affaires, les membres de la communauté dont cette femme était originaire et les témoins potentiels de cette attaque risquent d'être victimes de manœuvres d'intimidation, tandis que les responsables présumés pourraient ne pas faire l'objet d'une enquête et d'un procès menés avec indépendance et impartialité.

D'après ses proches, Ernestina Ascencio Rosario, membre de la communauté indigène Nahua et originaire de Tetlazinga, dans la municipalité de Soledad Atzompa (État de Veracruz), a été trouvée chez elle après son agression et a dû être conduite à l'hôpital. Elle a déclaré à sa famille qu'elle avait été attaquée par des soldats. Elle est morte le lendemain, à l'aube, d'une hémorragie interne provoquée par des lésions de ses organes internes. D'après les rapports d'autopsie, elle avait été violée à plusieurs reprises et présentait des signes révélant qu'elle avait été battue.

Il semblerait que les autorités militaires aient accepté de coopérer avec les instances civiles pour enquêter sur cette affaire. Cependant, elles auraient conservé le contrôle des investigations, si bien que l'impartialité et l'indépendance de celles-ci ne sont plus garanties. Les préoccupations d'Amnesty International relatives à l'impartialité de leur enquête ont été renforcées par une déclaration, le 1<sup>er</sup> mars, du ministère de la Défense, qui a nié toute implication de l'armée.

La municipalité de Soledad Atzompa et certains responsables d'organisations indigènes ont fait part de la vive inquiétude ressentie par les membres de la communauté de Tetlazinga et ont demandé que les responsables présumés de l'agression d'Ernestina Ascencio Rosario soient amenés à rendre compte de leurs actes, et que l'armée se retire de leur région. Amnesty International craint que des membres de l'armée ne cherchent à intimider des témoins et des responsables communautaires au cours de cette enquête. Depuis janvier 2007, il semblerait que les communautés indigènes montrent une hostilité croissante vis-à-vis des militaires présents dans cette région, qu'ils accusent d'effectuer des perquisitions sans mandat et de voler leurs biens.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

En juillet 2006, 13 femmes ont été violées ou agressées sexuellement, par 20 soldats, semble-t-il, à Castaños, dans l'État de Coahuila. Les autorités militaires ont tardé à autoriser les instances civiles à intervenir, mais huit soldats sont aujourd'hui jugés dans le cadre du système judiciaire civil, une situation qui constitue une avancée sans précédent. Cependant, quatre autres militaires ont échappé à une arrestation. Amnesty International a recensé un certain nombre de cas dans lesquels des femmes, surtout des indigènes, ont été violées par des soldats et les investigations subséquentes sont restées sous le contrôle des autorités militaires, garantissant l'impunité des auteurs de ces actes. En 2002, deux femmes indigènes, Inés Fernández et Valentina Rosendo Cantú, auraient été violées par des soldats dans l'État de Guerrero (voir le rapport *Mexique. Femmes indigènes et injustice militaire*, AMR 41/033/2004). Cette affaire est demeurée sous la juridiction de l'armée et les deux femmes n'ont pas obtenu justice. Les victimes et d'autres membres de leur communauté ont subi des manœuvres d'intimidation et des menaces en raison de la campagne qu'ils ont menée pour que justice leur soit rendue. La Commission interaméricaine des droits de l'homme examine actuellement cette affaire. En 2005, l'ancien ministre de la Défense a déclaré à des délégués d'Amnesty International que le viol ne pourrait jamais être considéré comme une activité militaire légitime. Pour autant, toutes les affaires de viol n'ont pas été immédiatement confiées à une juridiction civile.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- faites part de votre préoccupation à la suite des informations selon lesquelles Ernestina Ascencio Rosario, une femme âgée de soixante-douze ans, est morte après avoir été violée, battue et torturée par des soldats le 25 février, à Tetlazinga, dans la municipalité de Soledad Atzompa ;
- exhortez les autorités à faire clairement comprendre aux forces armées que les agressions sexuelles et le harcèlement de la population civile ne seront pas tolérés ;
- demandez instamment qu'une enquête approfondie soit menée sans délai par les autorités civiles sur cette agression présumée, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- engagez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que toutes les atteintes aux droits humains qui semblent avoir été perpétrées par les forces armées fassent l'objet d'une enquête menée par les instances civiles ;
- exhortez les autorités à assurer la sécurité des proches d'Ernestina Ascencio Rosario et des autres habitants de la communauté de Tetlazinga et de la municipalité de Soledad Atzompa.

**APPELS À :**

Président de la République :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa, Presidente de los Estados Unidos Mexicanos  
Residencia Oficial de "Los Pinos", Casa Miguel Alemán,  
Col. San Miguel Chapultepec, México D.F., C.P. 11850, Mexique

**Fax : +52 55 52772376**

**Courriers électroniques : [felipe.calderon@presidencia.gob.mx](mailto:felipe.calderon@presidencia.gob.mx)**

**Formule d'appel : Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,**

Ministre de la Défense :

Gral. Guillermo Galván Galván, Secretario de la Defensa Nacional, Secretaría de la Defensa Nacional  
Bulevar M. Ávila Camacho esq. Industria Militar S/N  
Col. Lomas de Sotelo, Del. Miguel Hidalgo, México D.F., C.P. 11640, Mexique

**Fax : +52 55 55801153**

**Formule d'appel : Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,**

Procureur général de la République :

Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza, Procurador General de la Republica,  
Procuraduría General de la República, Paseo de la Reforma n° 211-213, Piso 16,  
Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06500, Mexique

**Fax : +52 55 53 46 09 08 (Si une personne décroche, veuillez dire : « Tono de fax, por favor »)**

**Courriers électroniques : [ofproc@pgr.gob.mx](mailto:ofproc@pgr.gob.mx)**

**Formule d'appel : Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,**

Gouverneur de l'État de Veracruz :

Lic. Fidel Herrera Beltrán, Gobernador del Estado de Veracruz, Palacio de Gobierno,  
Leandro Valle esq. Enriquez, Xalapa, C.P. 91000, Estado de Veracruz, Mexique

**Fax : +52 228 841 8818**

**Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

**Courriers électroniques : [fidelherrera@veracruz-llave.gob.mx](mailto:fidelherrera@veracruz-llave.gob.mx)**

**COPIES À :**

Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández, Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos  
Periférico Sur 3469, 5° piso, Col. San Jerónimo Lídice, México D.F. 10200, Mexique

**Fax : +52 55 5681 7199**

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos "Miguel Agustín Pro Juárez" A.C.,  
Serapio Rendón 57-B, Col. San Rafael, 06470, México D.F., Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 17 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*